

PERSPECTIVES MOSAÏQUES

Exposition de mosaïque 2018

Présentation

Du **28 mars au 8 avril 2018**, 10 mosaïstes exposeront Salle de la Coupole à Dijon.

Cette manifestation a pour objectif de faire connaître au plus grand nombre cet art qu'est la mosaïque.

Avec 1800 visiteurs environ pendant l'exposition de 2015, la région dijonnaise a un réel potentiel de curieux et d'amateurs pour un rendez-vous avec la mosaïque.

Les dates

Date limite de réception des dossiers : 15 décembre 2017

Sélection et réponse : 8 janvier 2018

Dépôt des œuvres et installation : lundi 26 mars 2018

Ouverture de l'exposition au public : mercredi 28 mars 2018

Vernissage : samedi 31 mars à 18h30

Clôture de l'exposition : dimanche 8 avril

Retrait des œuvres : à partir du 8 avril, à la clôture de l'exposition, et maximum jusqu'à fin avril

Conditions de participation

La participation est ouverte à tous les mosaïstes, tous styles et techniques peuvent être présentés.

Chaque artiste pourra présenter de 3 à 10 œuvres, en fonction de leur taille et de l'espace total disponible. Les volumes sont les bienvenus.

Afin de favoriser la rencontre et les échanges avec les visiteurs, les exposants sont invités à être présents 2 à 3 jours pendant la période d'exposition.

Chaque exposant est invité à proposer ou organiser une animation de son choix sur place pendant sa période de permanence. Atelier, performance, conférence, mosaïque participative... sur un thème de son choix, en lien ou non avec son propre travail.

Un planning sera établi et transmis le plus largement possible (presse, écoles, OT...) pour permettre des rencontres entre les artistes et le public intéressé.

Chaque artiste apportera ses créations et procédera lui-même à l'installation de ses œuvres (sauf en cas d'impossibilité et en accord avec les organisatrices) le lundi 26 mars à partir de 10h.

Pour la désinstallation, prévue dimanche 8 avril à la clôture de l'exposition, il est souhaité que l'exposant procède lui-même au décrochage de ses créations. En cas d'impossibilité, les organisatrices pourront y suppléer et stocker les mosaïques jusqu'à fin avril maximum, ou alors un moyen de retour doit être prévu à l'avance (emballage et expédition)

Veuillez indiquer vos possibilités pour les permanences :

28/03 29/03 30/03 31/03 01/04 02/04

03/04 04/04 05/04 06/04 07/04 08/04

Pièces à fournir à l'inscription

- Le dossier de candidature complété et signé
- 1 enveloppe format 23x16 (A5) affranchie au tarif 20 à 100g (1,40€ ou 1,60€)
- 1 chèque d'inscription

Par courrier à : **PERSPECTIVES MOSAÏQUES**
45 rue de Longvic
21000 DIJON

Par mail à : perspectivesmosaiques@gmail.com

Dans ce cas, le règlement pourra s'effectuer après la sélection, par virement bancaire, début février 2018.

Frais d'inscription

Chaque participant devra régler son adhésion à l'association, 10€, si ce n'est pas déjà fait, ainsi qu'une participation forfaitaire de 50€. Cette somme servira principalement à couvrir les frais de communication et de réception.

Le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre de Perspectives Mosaïques, ou par virement bancaire.

L'encaissement des chèques aura lieu début février.

En cas de non sélection, le chèque sera renvoyé avec le dossier.

Renseignements divers

Dates et horaires d'ouverture de l'exposition :

Du mercredi 28 mars au dimanche 8 avril

De 14h à 19h la semaine, et de 10h à 19h les samedis et dimanches

Contacts :

Email : perspectivesmosaiques@gmail.com

Alexandra Bergery : 07.68.95.87.45

Sandrine Perrin : 07.81.75.87.43

Pour tout renseignement ou proposition d'atelier ou d'animation, contactez-nous directement par téléphone.

Un exemplaire de l'affiche et du flyer vous sera communiqué par Email en format PDF ou jpeg, ainsi qu'un carton d'invitation au vernissage.

Dossier de candidature

FICHE D'IDENTITÉ

NOM et prénom:.....

Amateur Professionnel

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville:

Pays:

Téléphone :..... mobile :.....

E mail :

Site internet :

ŒUVRES

	Titre	Type (tableau/sculpture)	Dimensions Taille - volume	Poids
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Joindre une photo **de bonne qualité** pour chaque mosaïque, et éventuellement des prises de vues de détails.

Le format maximum d'une œuvre sera d'1m2. Les volumes sont les bienvenus.
Chaque pièce devra être identifiée au dos (titre et auteur) et disposera d'un mode d'accrochage **solide**.

Engagement

Je soussigné(e), nom et prénom
reconnais par la présente avoir pris connaissance du règlement de
l'exposition 2018 organisée par l'Association Perspectives Mosaïques
joint au présent dossier d'inscription.

Je m'engage à en respecter les articles sans restriction ni réserve.

Je déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur, ses assureurs en
cas de perte, vols ou dommages qui pourraient survenir à des œuvres
exposées et sur moi-même.

Bon pour accord (lu et approuvé)

Le..... Signature

REGLEMENT EXPOSITION PERSPECTIVES MOSAÏQUES

Article 1

La participation à l'exposition est subordonnée à l'acceptation sans réserve ni
restriction du présent règlement. L'exposant s'engage à le respecter dans son
intégralité, et sans recours envers l'organisateur. Il devra être à jour de sa cotisation
à l'association.

L'exposition se déroulera du 28 mars au 8 avril 2018 à la Salle de la Coupole à
DIJON.

Elle est organisée par l'Association Perspectives Mosaïques, représentée par :

Alexandra Bergery (07.68.95.87.45)

Sandrine Perrin (07 81 75 87 43)

Contact mail : perspectivesmosaiques@gmail.com

**Elle sera ouverte au public de 10h à 19h les samedis et dimanches, et de 14 à
19h la semaine.**

Article 2

La participation est ouverte à tous les mosaïstes : amateurs, professionnels,
débutants, chevronnés, autodidactes ou diplômés d'une école réputée...

**Tous les styles, techniques, matériaux et formats seront représentés dans la
mesure du possible.**

**La diversité et la qualité seront les principaux critères intervenant dans le choix
des mosaïques retenues.**

Le nombre de mosaïstes est fixé à 10 environ, chacun ayant la possibilité de
présenter de 3 à 10 oeuvres en fonction des formats proposés.

Les dossiers ne seront étudiés qu'accompagnés de la totalité des pièces à fournir. En
cas de rejet, les frais d'inscription seront restitués.

Il est interdit aux artistes d'exposer des œuvres ne leur appartenant pas, ou sans
rapport avec les photos jointes au dossier de sélection.

Article 3

L'artiste ayant été retenu, l'organisateur s'engage à encaisser le chèque d'inscription début février. Le non approvisionnement du compte débité entraîne l'annulation de la participation à l'exposition.

Tout désistement intervenant après le 15 février 2018 donnera lieu à la retenue des frais d'inscription.

La non réception des œuvres par l'organisateur ne donne pas droit au remboursement des frais d'inscription.

Article 4

Les membres de l'organisation attribueront les emplacements dans un souci d'harmonisation, et en fonction des surfaces demandées par les œuvres.

Chaque artiste procédera à l'accrochage et l'installation de ses mosaïques.

Le dépôt et le retrait des œuvres s'effectueront aux dates et conditions précisées.

Les frais de transport seront assurés par l'artiste.

Chaque candidat est tenu d'assurer ses créations.

L'association décline toute responsabilité quant aux pertes, vols, avaries, dégâts ou autre cause de détérioration avant, pendant ou après l'exposition.

Article 5

L'Association Perspectives Mosaïques se réserve le droit de procéder à la réalisation de photographies et de les utiliser pour la promotion de ses manifestations.

Article 6

L'artiste s'engage à ne pas vendre sa mosaïque en direct pendant la durée de l'exposition.

En cas de vente réalisée pendant la manifestation, l'acheteur devra donner ses coordonnées complètes et verser 10% de la valeur de l'œuvre par chèque à l'ordre de Perspectives Mosaïques. Ces 10% représentent la réservation et la part qui reviendra à l'organisation. Le complément sera réglé directement à l'artiste par l'acheteur au moment de la remise de l'œuvre après la clôture de l'exposition.

Le prix des œuvres figurera sur un livret séparé édité par l'organisateur, ou éventuellement pourra être mentionné « collection privée ».